

Soyez doux et humble de cœur, dit l'Évangile; divine parole qui doit merveilleusement nous disposer à aimer la simplicité agricole. L'adage du cultivateur: *Ne pas voir et ne pas être vu*, se trouve à la fois celui du chrétien; et ce qui nous éloigne le plus de l'agriculture, ambition, orgueil, vanité, voilà justement ce que l'Évangile condamne avec le plus de force.

Le mariage, base de la vie agricole, est institué dès les premières pages de la Genèse: *L'homme et la femme seront deux dans la même chair*. Cette union est rendue plus sacrée par l'Évangile, qui la déclare indissoluble.

Si nous passons de l'union des époux à celle de la famille entière, condition de prospérité si nécessaire à la maison rustique, nous lisons dans le Décalogue: *Honore ton père et ta mère*. Cham est maudit pour avoir ri de son père; et chez les Israélites, suivant la loi divine, le fils irrespectueux était puni de mort, si son père le demandait.

L'agriculture se fonde sur la propriété non moins que sur la famille:

Tu ne désireras, est-il dit dans le Décalogue, *ni le bœuf, ni l'âne de ton frère, ni rien de ce qui lui appartient*.

Si la guerre ne constitue une propriété inattaquable, l'agriculture ne peut s'établir; et une grande division des héritages fonciers est très-favorable à ses progrès.

Or voilà que Dieu ordonne le partage à perpétuité de la terre promise entre toutes les familles israélites; une malédiction terrible est prononcée contre quiconque violera la borne du voisin.

Pas d'agriculture possible sans société.

Quel lien social conçu par la sagesse humaine égalera ces mots de l'Évangile? *Amez-vous les uns les autres; faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait; aimez vos ennemis; faites du bien à ceux qui vous haïssent*.

Pas de société ni d'agriculture possibles, si l'autorité n'est respectée.

Rendez à César ce qui est à César, dit Jésus Christ, *et à Dieu ce qui est à Dieu*. Fidèles à ce précepte, les apôtres recommandaient aux chrétiens d'obéir aux puissances de la terre, "parce que toute puissance," dit Saint Paul, *émane de Dieu*.

L'état social amène nécessairement la diversité des professions, de sorte qu'après de l'agriculture s'établissent l'industrie, le commerce, les fonctions publiques. Mais, ainsi que nous l'avons démontré, la prééminence doit appartenir à l'agriculture; sinon la société est ébranlée jusque dans ses fondements.

Quelle religion mieux que la nôtre a consacré ce grand principe? Suivant la loi divine, tous les Israélites étaient attachés à la terre par une portion d'héritage foncier; et comme, suivant cette même loi, le prêt à intérêt n'était permis qu'à l'égard des nations étrangères, le commerce et l'industrie ne pouvaient prendre dans leur propre pays cette extension dangereuse et attrayante qui résulte, comme nous le voyons aujourd'hui en Europe, du prêt et de l'emprunt de capitaux toujours prêts à favoriser, à faire naître même ces opérations, au préjudice de l'agriculture.

Lorsque, dans l'Écriture sainte. Dieu promet ou accorde des biens temporels, c'est *la rosée du ciel, c'est la pluie bienfaisante, l'abondance de l'huile, la prospérité des troupeaux, la graisse du froment*.

Des trois grandes solennités annuelles instituées par l'ancienne loi, deux concernaient l'agriculture. On les célébrait pour remercier le Seigneur des fruits de la terre, l'une à l'époque de la moisson, et l'autre, la fête joyeuse des tabernacles, au moment des dernières récoltes. Aujourd'hui l'Église a de nombreuses prières pour attirer la bénédiction du ciel sur les trésors des champs; elle y ajoute le jeûne des Quatre-Temps aux solstices et aux équinoxes, époques généralement si critiques pour les biens de la terre. L'office de ces jours solennels nous rappelle à chaque page que la prière est le complément indispensable du travail agricole, exposé à devenir stérile si la Providence ne le bénit. N'avons nous pas les messes d'actions grâces ou celles où nous implorons la bénédiction de Dieu sur nos récoltes?

Combien la foi chrétienne dans cette Providence aide à nous faire jouir pleinement du bonheur champêtre! A force de voir les merveilles de la nature, nous y devenons pour l'ordinaire trop insensibles; n'accordant notre admiration qu'au fruit relativement si imparfait de l'industrie humaine. Mais cette indifférence n'existe plus, si, éclairés par la foi, nous apercevons le doigt de Dieu jusque dans les moindres parties de l'univers; alors nous ressentons au sein de la nature une joie ineffable qui, se rapportant à la grandeur du souverain maître, est une image de la félicité de paradis. Plus on la goûte, plus elle pénètre l'âme d'une douceur divine. Loin de troubler les sens, une pareille joie les éclaire; et la juste comparaison qu'on fait des ouvrages des hommes avec ceux de Dieu, attache de plus en plus à la vie des champs.

"Lorsque j'eus aperçu et contemplé toutes ces choses," disait Palissay, *je ne trouvai rien de meilleur que de s'employer en l'art d'agriculture et de glorifier Dieu et de le reconnaître en ses merveilles.* — *Principes de l'agriculture par L. Gossin.*

Culture de l'œillet.

Bien des traités ont été publiés sur la culture de l'œillet et, à mon avis, leur lecture n'est pas de nature à encourager les amateurs à cultiver cette charmante plante, tant ils surchargent sa culture de difficultés et de précautions inutiles. Les œillets réussissent dans presque toutes les terres, excepté dans celles qui sont trop humides ou compactes; pour la culture, soit en pots, soit en pleine terre, un mélange d'un cinquième de bon terreau, d'un cinquième de terre de bruyère et de bonne terre de jardin leur convient parfaitement.

Je ne vous parlerai ni des pots ni des tuteurs; tout cela est une affaire de goût, toutefois n'employez pas des pots trop grands, vous devez les proportionner à la force et à la vigueur de la marcotte, et quand vous repoterez vos plantes, n'oubliez de bien drainer le fond des vases.

Les œillets se multiplient par boutures, marcottes ou graines. Le procédé du bouturage, quoique bon, ne réussit pas toujours aussi bien que celui du marcottage qui ne manque presque jamais.

La reprise de la bouture dépend beaucoup de l'époque à laquelle elle est faite; le mois d'août, alors